

DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE

COMMUNE DE
CHAMPVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX

L'An deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjointes), M. ACHDJIAN Azade, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. GILLES Nicolas

Absents excusés : Mme GOULIART Nathalie (pouvoir à Mme GILBERT Anne) et M. BARDIOT Antoine (pouvoir à M. ACHDJIAN Azade)

Secrétaire de Séance : M. ACHDJIAN Azade

Date de convocation	03/10/2022
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers présents	8
Nombre de votants	10

Numéro de la délibération

2022-24

Objet de la Délibération :
Validation DICRIM

.....
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

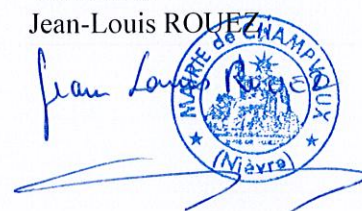
Vu le décret N°2005-1158 du 13 mai 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention,

Le Maire présente au conseil municipal le DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) qui a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques de la commune. Le DICRIM est un document d'information et a pour but de sensibiliser la population aux bons réflexes de protection à adopter en cas de risque majeur.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance DECIDE à l'unanimité d'adopter le DICRIM et de confier le soin au Maire de prendre toutes mesures utiles pour informer la population.

Le Maire

Jean-Louis ROUEZ



*Certifié exécutoire en vue de sa transmission en SOUS - préfecture de
Cosne-Cours-sur-Loire le 12.10.2022*